



Montréal, le 23 décembre 1980

M. Jean-Pierre Quévillon
Municipalité de la Paroisse d'Oka
2017, St-Isidore
Oka, Comté de Deux-Montagnes, Qué.
JON LEO

Sujet: Matières radioactives dans la
Paroisse d'Oka et dans la région
du nord-ouest de Montréal

Monsieur Quévillon,

Pour faire suite à votre demande du 25 novembre dernier,
veuillez trouver ci-joint les données suivantes:

1. Critères de décontamination au Canada (bulletin C.C.E.A.
n° 77-2)
2. Radioactivity problems arising from uranium & rare metal
mining and milling (J.M. Légaré, présenté à la conférence
fédérale-provinciale de radioprotection à Vancouver le
24 septembre 1979)
3. Le radon (S.C.H.L. n° 33/79)
4. Drinking water regulations, E.P.A. 9 juillet 1976
5. Economic geology and geophysics of the Oka alkaline complex,
Quebec (D.P. Gold, M. Vallée et J.P. Charette, The Can.
Mining and Metallurgical Bulletin, Octobre 1967, Montréal,
p 1131 à 1144)
6. Rapport d'étape du 15 juin 1979 (J.M. Légaré)
7. Analyses du radium 226 dans l'eau potable prélevée en octobre
1980 (Ecole Polytechnique 4 et 10 novembre 1980)
N.B. Les noms et les adresses n'apparaissent pas intention-
nellement afin de leur éviter tout dérangement et préjudice
8. Analyse du radium 226 dans les pommes à la Paroisse d'Oka
(Ecole Polytechnique 21 nov. 1980)

9. Tableau synthèse des valeurs des dérivés du radon mesurés sur 12 mois aux endroits où il y a eu dépôt du matériel de la mine comparées aux voisins témoins (T). Michel Simard 23 novembre 1979. N.B. Anonymat gardé afin d'éviter tout ennui et préjudice.

Voici un résumé de la situation en rapport avec le matériel de la mine d'Oka et le minerais d'uranium de la région où il peut y avoir les problèmes possibles suivants:

- a) Elévation significative des Dérivées du radon dans les habitations où il y a contact direct du sous-sol avec le matériel de la mine d'Oka. Il y a addition de dérivés du radon provenant du minerais d'uranium naturel en certains endroits localisés. Les deux sont toutefois dissociables.
- b) Niveau d'ambiance des rayons gamma à l'intérieur et à l'extérieur notables à la suite de dépôts de résidus miniers, concassé ou matériel de surface provenant du site de la mine.
- c) Il y a possibilité de radio-contamination de l'eau des puits situés sous des dépôts de matériel provenant de la mine. La contamination de l'eau profonde par des matières radioactives est possible aussi à partir du minerais d'uranium de la région.

Nous nous attendons à une approbation de nos deux projets de préventions suivants que nous soumettrons en janvier à notre administration:

1. Analyses des diverses substances radioactives provenant du milieu naturel dans toutes les municipalités du nord-ouest de Montréal dans une quarantaine d'endroits pertinents d'approvisionnement d'eau potable souterraine. Les prélèvements et les analyses radiochimiques prennent environ trois mois.
2. Installation de dosimètres dans 50-100 maisons sur une période de 12 mois afin d'y mesurer les dérivés du radon due au milieu naturel ou de la mine. Cette longue période est nécessaire comme l'indique notre étude de l'automne 1978 à l'automne 1979 durant laquelle période, les valeurs sont plus élevées en hiver qu'en été à cause de la diminution de ventilation des maisons.

Nous connaissons deux cas à date où il peut y avoir annulation d'achat à la suite de la demande et de la confirmation de valeurs bien élevées dans l'une dans ces deux habitations construites dans le matériel de la mine selon les vendeurs qui ont accepté que nous y fassions des mesures des dérivés du radon pour satisfaire les acheteurs.

Il est à noter qu'en tous les endroits où il y a eu des prélèvements d'eau en février 1979 et l'automne suivant, les métaux analysés étaient tous à des concentrations acceptables au point de vue toxicité chimique.

Veillez agréer, monsieur Quévillon, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean-Marc Légaré, Ph. D.

Jean-Marc Légaré, Ph. D.
Chef de division de Radioprotection
Ministère de l'Environnement du Québec
5199 est, rue Sherbrooke
Suite 3860
Montréal, Québec
H1T 3X9

c.c.: Florent Poirier, directeur, DRM, MEQ
Daniel Dufort, Gilles Bellefeuille Associés

JML/me

25 octobre 1978

ST-LAWRENCE COLUMBIUM & METALS CORP.

RADIOCONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES AGREGATS OKA LTEE

Historique

- 26 Novembre 1976 : Avis des S.P.E. envoyé à M. Jean J. Gourd, prés. St-Lawrence Columbiu and Metals Corp. de ne pas sortir du matériel de la mine (sauf le concentré) en raison de la présence de matières radioactives et de la susceptibilité de radiocontamination.
- Début 1977 : La mine cesse ses opérations. Un créancier se porte acquéreur des actifs et permet l'exploitation des matériaux du site de la mine aux "Les Agrégats Oka Ltée" entre autres.
- Mai 1978 : Le journal La Presse publie un article disant que "Les Agrégats Oka Ltée" exploite le site de la mine et transporte à l'extérieur du matériel radioactif hors du site pour diverses fins dont le remblayage de la digue à Pointe-Calumet.
- Constatation des activités illégales de cette entreprise qui ne possède pas son certificat d'autorisation (permis) des S.P.E.
- Mai - août 1978 : Plusieurs avis de cessation immédiate des activités illégales sont envoyés à l'entreprise par le personnel technique au début et ensuite par le Contentieux (ex. 13, 14 juillet, 3 août). L'entreprise n'a pas obtempéré à ces avis.

.../

Août 1978 : Demande (10 août) et obtention d'une injonction interlocutoire et provisoire à la Cour Supérieure (St-Jérôme, Terrebonne) contre les Agrégats Oka Ltée afin de faire cesser les activités illégales d'extraction à ciel ouvert, du sable, du gravier fin et plus grossier, des concassés tamisés ou non et d'autres matériaux, à les transporter et à les déposer dans l'environnement et parfois à vendre sur place ces matériaux contaminés de façon significative et également en rapport avec les poussières et le bruit.